

# La Régionale d'élevage de l'épagneul de Saint-Usuge se déroulera le dimanche 31 août 2025 à : Saint-Usuge (71500)

**08 H 30 ENTREE DES CHIENS – 09 H 30 Début DES JUGEMENTS**

**Possibilité de réserver des repas auprès de [Franck.queguen@yahoo.fr](mailto:Franck.queguen@yahoo.fr) ou tel : 06 72 00 15 93**

**Clôture des engagements : 13 août (date de réception SCC)**

**Juge : Mme Nathalie PARENT**

Remplir une feuille d'engagement par chien – Ecrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur dans le catalogue

NOM DU CHIEN (avec affixe) : \_\_\_\_\_  Mâle  Femelle N° Livre Origines : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° Identification : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Nom du père (avec affixe) : \_\_\_\_\_ n° Identification : \_\_\_\_\_ Nom de la mère (avec

affixe) : \_\_\_\_\_ n° Identification : \_\_\_\_\_ Nom du

producteur : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire :  Mr  Mme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom du deuxième chien en cas d'engagement en paire ou couple : \_\_\_\_\_

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
N° adhérent : .....	Adhérent CESU	Non adhérent	Sommes versées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris) (hors classes baby, Puppy, jeune et vétérân)	25 €	35 €	
2 <sup>ème</sup> chien (même propriétaire) (hors classes baby, Puppy, jeune et vétérân)	20 €	30 €	
3 <sup>ème</sup> chien et suivants (même propriétaire) (hors classes baby, Puppy, jeune et vétérân)	15 €	25 €	
Intermédiaire	25 €	35 €	
Ouverte	25 €	35 €	
Champion	25 €	35 €	
Travail	25 €	35 €	
Baby	10 €	20 €	
Puppy	10 €	20 €	
Jeune	10 €	20 €	
Vétérân	10 €	20 €	
Couple	10 €	20 €	
Paire	10 €	20 €	
Classe de reproducteur	10 €	20 €	
Classe d'affixe	10 €	20 €	
<b>Confirmation si chien engagé</b>	<b>Gratuit</b>		
<b>Confirmation chien non engagé</b>	<b>35 €</b>		
Par chèque : libellé à l'ordre du <b>CESU</b>			
<b>Total à payer .....</b>			
Le dossier d'engagement comprend IMPERATIVEMENT :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La présente page complétée <b>lisiblement</b></li> <li>➤ Le règlement des frais d'organisations ci-dessus</li> <li>➤ Pour les adhérents du CESU, la copie de la carte d'adhérent à jour</li> <li>➤ Pour les chiens étrangers, la copie du Pedigree</li> </ul>			
Nota : vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition.			
<b>TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE</b>			

*Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur la feuille d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs et le club de race SBTCF de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer au jour de l'exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la S.C.C.*

**Date :** \_\_\_\_\_  
**Signature :** \_\_\_\_\_

**Feuille d'engagement et chèque libellé à l'ordre du CESU à retourner avant le 13 août 2025 cachet de la poste faisant foi :**

SCC Expo CESU- RE Saint-Usuge  
155 avenue Jean Jaurès  
93535 AUBERVILLIERS cedex

# REGLEMENT DE LA REGIONALE D'ELEVAGE CESU

**Lieu et date : L'exposition se tiendra le dimanche 31 août 2025 à SAINT-USUGE (71) à l'Etang Crépeau**  
**Arrivée-Jugements : L'accès de l'exposition est ouvert à 8h30. Les Jugements commenceront à 9h30 précises.**

Le club de l'Épagneul de Saint-Usuge, organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

**Service vétérinaire** : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.

La décision du vétérinaire est sans appel.

**Annulation** : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

**Engagements** : Ils ne seront pas remboursés en cas de non présentation ou de forfait 15 jours avant l'exposition.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre des Origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements soit après le 15 Août 2023 cachet de la poste faisant foi, les engagements au poteau le jour de l'exposition, (sauf les lots d'élevage), toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

**Les classes** :. Les classes d'engagement sont les suivantes :

- Baby : de 4 à 6 mois
- Puppy : de 6 à 9 mois
- Jeune : de 9 à 18 mois
- Intermédiaire : de 15 à 24 mois
- Ouverte : à partir de 15 mois
- Travail : à partir de 15 mois (présenter le carnet de travail)
- Champion (copie du titre à joindre au dossier d'engagement)
- Vétéran : au moins 8 ans le jour de la nationale
- Paire : 2 chiens du même propriétaire de même sexe et engagés dans une classe individuelle.
- Couple : 2 chiens du même propriétaire de sexe différent et engagés dans une classe individuelle.
- Classe de reproducteur : 1 reproducteur mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré
- Classe d'affixe : 3 à 5 chiens du même éleveur

**Jugements** : Les juges seront assistés dans leur ring d'un secrétaire et d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

**Tous les premiers, deuxièmes et troisièmes de classe, se verront remettre un trophée**

**Confirmation** : La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimum de 12 mois. Ils doivent être obligatoirement identifiés par tatouage lisible ou une puce électronique. La carte d'immatriculation et le certificat de naissance sont à présenter au Juge français accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire. La confirmation simple exige que le chien soit conforme au standard de la race.

**Réclamations** : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise au Club si, après examen par une commission composée de membres du Comité présents, elles sont reconnues sansfondement.

**Sanctions** : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées : les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige du Juge et du CESU., ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Le fait d'appartenir à un Club ou une société canine non affiliés à la SCC, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 et 36 du règlement intérieur de la SCC.

**Responsabilité** : Le CESU décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des chiens exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

**Photos** : afin de pouvoir alimenter le bulletin du club et le site internet, les exposants acceptent que leurs chiens soient filmés et/ou photographiés, ceci à des fins non commerciales.

Pour tout renseignement

Président Mr. Yannick HUMBERT - mail : [presidentcesu@orange.fr](mailto:presidentcesu@orange.fr) tel : 06.84.01.93.23

Vice-président Mr Jean-Claude JACQUOT - mail : [jacquot-ic@gmail.com](mailto:jacquot-ic@gmail.com) tel : 06 07 74 16 19

Trésorière Mme Sylvie DORIER - mail : [sylviedorier@gmail.com](mailto:sylviedorier@gmail.com) tel : 06 21 94 74 08

Secrétaire Mr Franck GUEGUEN - mail : [Franck.queguen@yahoo.fr](mailto:Franck.queguen@yahoo.fr) tel : 06 72 00 15 93